

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2023

ABROGER LE REcul DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE ET PROPOSER LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE - (N° 1299)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 9

présenté par

M. Di Filippo, M. Cordier, M. Dubois, M. Brigand, M. Dive, M. Kamardine et Mme Petex-Levet

ARTICLE 2

À la deuxième phrase de l'alinéa 1, après le mot :

« État »,

insérer les mots :

« des membres du Haut conseil des finances publiques, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à garantir que des membres du Haut Conseil des Finances publiques, instance qui veille à la cohérence de la trajectoire de retour à l'équilibre des finances publiques, puissent s'exprimer dans le cadre de la conférence de financement de notre système de retraite.